

Éléments statistiques

Concours de recrutement de professeurs des écoles 2 nd concours interne					Concours de recrutement de professeurs des écoles externe				
Inscrits	Absents	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Absents	Présents	Admissibles	Admis
143	91	52	22	11	888	390	498	254	152

Textes de référence :

[Décret n°2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles.](#)

[Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles](#)

[Arrêté du 19 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation à Mayotte du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles](#)

Déroulement des épreuves

ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et sur la culture scientifique et technologique.

1. Épreuve écrite de français : langue, langage, culture

Durée de l'épreuve : 4 heures dont 30 minutes pour la première partie.

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : compréhension orale d'un texte didactique. Cette partie vise à *évaluer la capacité du candidat à s'approprier le sens d'un texte lu* par l'écoute et la prise de notes. Après l'audition d'un texte lu successivement par deux personnes, le candidat répond à une série de questions présentées sous forme de questionnaire à choix multiples.
- Deuxième partie : compréhension écrite et rédaction. Cette partie vise à *évaluer la capacité du candidat à produire une réponse construite et rédigée* à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires dans le domaine des sciences humaines.
- Troisième partie : connaissance de la langue et approche didactique du français à partir de l'analyse de productions d'élèves. Cette partie vise à *évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires* en grammaire, orthographe, lexique et système phonologique.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 8 pour la première partie,
- 12 pour la deuxième partie,
- 14 pour la troisième partie,
- 6 points permettant d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Attendus, exigences

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes dans le domaine des sciences humaines (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à questionner des supports d'enseignement (didactique et/ou pédagogique).

2. Epreuve écrite dans les domaines mathématiques, scientifiques et technologique

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : résolution d'un problème complexe. Il s'agit d'apprécier particulièrement la *capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile*.
- Deuxième partie : résolution d'exercice, compréhension écrite et rédaction. Ces exercices pourront être proposés *sous forme de questions* (à choix multiples, à réponse construite...)
- Troisième partie : approche didactique des mathématiques à partir de *l'analyse de productions d'élèves*.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 10 pour la première partie,
- 12 pour la deuxième partie,
- 14 pour la troisième partie,
- 4 points pour la qualité syntaxique et la qualité écrite.

Attendus, exigences

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans les domaines mathématiques, scientifiques et technologiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Elle doit permettre d'évaluer la capacité à questionner des supports d'enseignement didactiques et/ou pédagogiques. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Une attention particulière portera sur la capacité du candidat à savoir argumenter, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances et à faire preuve d'un esprit critique.

Éléments d'analyse

De manière générale, il est constaté que les candidats ne prennent pas suffisamment le temps d'une lecture approfondie des sujets. L'analyse des sujets ne doit pas être superficielle, elle doit être réfléchie et méthodique.

De même, les candidats doivent mieux gérer leur temps en prévoyant un temps de relecture des copies.

La présentation et l'écriture mériteraient d'être plus soignées. Certaines copies interrogent quant à l'utilisation par l'enseignant du tableau en classe et la qualité de la graphie.

ADMISSION

Les deux premières épreuves d'admission comportent des entretiens avec le jury qui permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Ces deux épreuves sont complétées par une troisième épreuve portant sur une discipline au choix.

1. Mise en situation professionnelle

Préparation 1h

Exposé 10mn, entretien 20mn

L'épreuve est notée sur 50 points :

- 20 points pour l'exposé du candidat
- 30 points pour l'entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, choisi par le candidat au moment de l'épreuve parmi trois propositions représentant chacune une discipline ou un domaine différent de l'école primaire. Chaque dossier comporte une documentation de cinq pages maximum.

2. Etude de cas concernant la connaissance du système éducatif et la dimension éthique du professeur des écoles

Préparation 1h

Exposé 10mn, entretien 20mn

L'épreuve est notée sur 50 points :

- 15 points pour l'exposé du candidat
- 25 points pour l'entretien avec le jury
- 10 pour les valeurs de la République

L'épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français et ses particularités à Mayotte, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury, portant sur une situation professionnelle ordinaire inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

Éléments d'analyse

Comme pour l'épreuve d'admissibilité, il est constaté que les candidats ne prennent pas suffisamment le temps d'une lecture approfondie des sujets. L'analyse des sujets ne doit pas être superficielle, elle doit être réfléchie et méthodique.

Les candidats manquent d'organisation et de méthodologie pour traiter les sujets : absence de plan, absence d'introduction, conclusion rapide sans ouverture. Les candidats ont du mal à structurer leur pensée et ont tendance à partir dans tous les sens. Il est attendu davantage de rigueur.

Il est à noter un manque de culture générale, les connaissances pédagogiques et didactiques devraient être plus approfondies pour postuler un poste de professeur des écoles.

Dans l'ensemble, il est constaté un manque de références pédagogiques et de lexique spécifique.

De même, la connaissance de l'organisation du système éducatif est souvent très lacunaire et les particularismes de Mayotte peu connus ou peu maîtrisés.

L'approche systémique du système et contexte éducatif, des missions et des enjeux de l'école est bien souvent ignoré de candidats.

Certains candidats ne connaissent pas le déroulement de épreuves, ni leur contenu ou leurs enjeux.

Enfin, notons que certains candidats se présentent devant un jury en négligeant Les Valeurs de La République, ce qui interroge leur engagement à devenir des fonctionnaires d'état.

Les candidats s'expriment également parfois dans un langage peu adapté appartenant au registre du langage oral familial.

Il est donc conseillé aux candidats une prise de connaissance minutieuse des attendus du concours, une lecture du site et des guides Eduscol et une réflexion quant à leur engagement dans le métier de professeur des écoles

Les prestations les plus pertinentes sont généralement issues des candidats fraîchement sortis de l'université.

3. Epreuve au choix

3.1. LVE : allemand, anglais, arabe, espagnol

Préparation 20 mn, épreuve de 20 mn

Epreuve notée sur 20 points.

3.2. EPS : danse ou 1500m

Epreuve notée sur 20 points : 12 points pour la prestation physique, 8 points pour l'entretien

Danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse son admis. La prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le jour de sa prestation, le candidat fournit au jury une note d'intention, non soumise à notation, de dix lignes maximum présentant le titre et l'argument de sa prestation (référence à un patrimoine culturel, intention du danseur en lien avec la chorégraphie proposée)

1500 m

La prestation physique consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon un barème.

L'entretien qui suit la prestation choisie par le candidat est d'une durée de quinze minutes maximum. Le jury interroge le candidat sur sa préparation, sa prestation et sa connaissance de l'activité physique, sportive et artistique correspondante. L'entretien permet également au jury d'apprécier la capacité du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à cette activité, ses connaissances plus générales du champ de l'EPS à l'école et des bienfaits de l'activité physique pour la santé.

Cas particuliers :

- Les candidats n'ayant pas fourni le certificat médical ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note 0 à la prestation physique.
- Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.
- Les candidats dispensés de cette prestation obtiennent la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique.

Conclusion

Il ressort que, de manière générale, trop de candidats se présentent aux épreuves du CRPE sans projection dans le métier d'enseignant. Le projet de devenir professeur des écoles n'est pas réfléchi ou abouti, il ne suffit pas de se présenter aux épreuves du CRPE pour devenir enseignant.